

PROJET DE RESOLUTION du CESE, le 14 février 2017

(en application de l'article 34 de son règlement intérieur)

1987 - 2017 : Poursuivre résolument la lutte contre la grande pauvreté

EXPOSE DES MOTIFS

Le 11 Février 1987, le Conseil économique et social (CES) adopte un avis intitulé «*Grande pauvreté et précarité économique et sociale* ». Joseph Wrésinski, le rapporteur, qui a lui-même grandi dans la misère, a souhaité y inscrire une définition de la grande pauvreté qui fait référence aujourd'hui.

Définition, issue de l'avis Wresinski, et retenue par les Nations Unies

La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.

Cette définition marque un tournant décisif dans l'approche de la lutte contre la grande pauvreté. Joseph Wrésinski a également tenu à ce que figurent dans cet avis des monographies de personnes vivant la grande pauvreté au quotidien afin de mettre en lumière les logiques d'exclusion à enrayer. Pour la première fois dans notre pays les paroles et les trajets de vie de personnes très pauvres et trop souvent humiliées sont transcrites dans un rapport officiel.

En adoptant l'avis de Geneviève de Gaulle-Anthonioz « *Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté* » en 1995, le CES soutient la mise en place d'une loi contre les exclusions déjà préconisée dans l'avis Wrésinski de 1987 et qui sera votée en juillet 1998. Fait rare, Geneviève de Gaulle-Anthonioz ira présenter cet avis à la tribune de l'Assemblée nationale.

Par la suite, notre Assemblée réaffirmera, à diverses reprises, son attachement aux principes fondamentaux inscrits dans cet avis :

- L'accès de tous, aux droits de tous, par la mobilisation de tous - Didier Robert juin 2003 – section des affaires sociales
- Evaluation relative à la mise en œuvre du droit au logement opposable – Henri Feltz et Frédéric Pascal - septembre 2010 – section du cadre de vie et section des affaires sociales
- Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes – Antoine Dulin – juin 2012 – section des affaires sociales et de la santé
- L'efficacité énergétique : un gisement d'économies; un objectif prioritaire » - Anne de Béthencourt et Jacky Chorin - janvier 2013 – section des activités économiques
- Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques – Pierrette Crosemarie - mars 2014 – section de l'environnement
- Les défis de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins – Eustase Janky – février 2015 - délégation à l'Outremer
- Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes – Antoine Dulin – avril 2015 – section des affaires sociales et de la santé
- Une école de la réussite pour tous – Marie-Aleth Grard – mai 2015 – section de l'éducation, de la culture et de la communication

- Expérimentation « Territoires zéro chômage de longue durée » : les conditions de réussite – Patrick Lenancker – novembre 2015 - section du travail et de l'emploi

Dans son préambule aux Orientations stratégiques votées en février 2016 au début de la présente mandature, le CESE a estimé qu'il lui était indispensable « *de contribuer à la vitalité de la démocratie et de veiller à développer une vision et une volonté partagées, pour :*

- *Promouvoir les droits fondamentaux et les solidarités nécessaires, satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.*
- *Transformer les modèles économiques et sociaux existants pour développer de nouveaux modèles respectueux de l'homme et de son environnement.*
- *Préparer et accompagner dès maintenant les transitions écologiques, climatiques et énergétiques.*

Ces objectifs, interdépendants, ne contribueront à construire un monde soutenable que si chacun d'eux est pris en compte au regard des deux autres. »

Même si le sujet de la grande pauvreté est pris en compte dans la grande majorité des avis, certains d'entre eux affirment plus particulièrement ce besoin d'être attentifs aux plus démunis :

- Les circuits de distribution des produits alimentaires – Albert Ritzenthaler - section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation
- L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage: mieux prévenir et accompagner - Jacqueline Farache – section des affaires sociales et de la santé
- La construction d'une Europe dotée d'un socle de droits sociaux – Emelyn Weber et Etienne Caniard - section affaires sociales et de la santé et section du travail et de l'emploi
- La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France – Jean Jouzel et Agnès Michelot – section de l'environnement
- Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle Outremer – Christian Vernaudon - section de l'aménagement durable des territoires
- La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable – Philippe Jahshan – section des affaires européennes et internationales
- La place des jeunes dans les territoires ruraux – Danielle Even et Bertrand Coly – section de l'aménagement durable des territoires et section de l'éducation, de la culture et de la communication

D'autre part, le CESE est également attentif à mieux appréhender les causes de la grande pauvreté :

- Rapport annuel sur l'état de la France en 2016 – Bénédicte Donnelly et Pierre-Antoine Gailly - section de l'économie et des finances

PROJET DE RESOLUTION

Le CESE réaffirme aujourd'hui son engagement, à poursuivre la mise en œuvre des principes énoncés dans la résolution qu'il a fait graver à l'entrée du Conseil « *Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, est la dignité d'une Nation fondée sur les droits de l'homme. »*

Le CESE considère que la grande pauvreté est caractérisée à la fois par un manque de biens matériels mais aussi par l'exclusion de la vie sociale et démocratique et par l'absence d'effectivité des droits fondamentaux.*

Le CESE souligne l'importance du rôle de la société civile, organisations et bénévoles qui oeuvrent contre la grande pauvreté.

Le CESE s'engage pour que les plus pauvres d'entre nous soient pris en compte à la fois comme personnes ayant besoin d'accompagnement mais aussi comme citoyens dont la participation à la vie sociale et démocratique est une richesse pour tous.

Le CESE invite les autorités locales, régionales, nationales, européennes et internationales à mettre au centre de leurs priorités l'accès aux droits fondamentaux dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains afin d'éradiquer la grande pauvreté.

Le CESE portera des avis qui intégreront la solidarité nécessaire envers les plus pauvres et la reconnaissance de leur place dans la vie démocratique. Il s'attachera aussi à rendre compte des logiques économiques, sociales et environnementales qui produisent ou reproduisent cette pauvreté.

Aussi, le CESE évaluera l'efficacité des politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté et rendra un avis sur ce sujet.

* Droits fondamentaux

Principes directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté, juillet 2012

La dignité humaine est au fondement même des droits de l'homme. Elle est inextricablement liée aux principes d'égalité et de non-discrimination. Le respect de la dignité inhérente aux personnes vivant dans la pauvreté doit inspirer toutes les politiques publiques. Les agents de l'Etat et les particuliers doivent respecter la dignité de tous, éviter la stigmatisation et les préjugés et reconnaître et soutenir les efforts déployés par les personnes vivant dans la pauvreté pour améliorer leur vie.

L'extrême pauvreté est une illustration éloquent du caractère indivisible, indissociable et interdépendant des droits de l'homme étant donné que les personnes vivant dans la pauvreté sont exposés à des violations quotidiennes de leurs droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, qui agissent les uns sur les autres et se renforcent mutuellement avec des effets dévastateurs.